32 Rue de Verdun, 77181 Le Pin
Tél. : +33 1 60 20 66 73
Email : unidroguerie@gmail.com

# UNI DROGUERIE

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

## *ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD*

Version 1.1 Date d'impression 25.07.2022

Date de révision 26.11.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

| | | |
|---|---|---|
| Nom commercial | : | ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD |
| Nom de la substance | : | acide sulfamidique |
| No.-Index | : | 016-026-00-0 |
| No.-CAS | : | 5329-14-6 |
| No.-CE | : | 226-218-8 |
| No. enr. REACH EU | : | 01-2119488633-28-xxxx |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | | |
|---|---|---|
| Utilisation de la substance/du mélange | : | Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés. |
| Utilisations déconseillées | : | Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée |
| Remarques | : | Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit. |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|---|---|---|
| Société | : | UNI DROGUERIE<br>32 Rue de Verdun<br>77181 Le Pin |
| Téléphone | : | +33 1 60 20 66 73 |
| Adresse e-mail | : | unidroguerie@gmail.com |
| Personne responsable/émettrice | : | UNI DROGUERIE |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | |
|---|---|---|
| Contact société | : | UNI DROGUERIE : +33 1 60 20 66 73<br>Hors urgence médicale |
| | | Accès aux centres anti-poisons de France<br>(serveur ORFILA de l'INRS)<br>Disponible 7j/7 et 24h/24 |

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

| RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | | | |
|---|---|---|---|
| **Classe de danger** | **Catégorie de danger** | **Organes cibles** | **Mentions de danger** |
| Irritation oculaire | Catégorie 2 | --- | H319 |
| Irritation cutanée | Catégorie 2 | --- | H315 |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique | Catégorie 3 | --- | H412 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

| | |
|---|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | | | |
|---|---|---|---|
| Prévention | : | P280 | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Intervention | : | P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | | P337 + P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| | | P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| | | P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Elimination | : | P501 | Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

• acide sulfamidique

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

| Composants dangereux | Concentration [%] | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | |
|---|---|---|---|
| | | Classe de danger / Catégorie de danger | Mentions de danger |
| **acide sulfamidique** | | | |
| No.-Index : 016-026-00-0<br>No.-CAS : 5329-14-6<br>No.-CE : 226-218-8<br>No. enr. REACH EU : 01-2119488633-28-xxxx | >= 90 - <= 100 | Eye Irrit.2<br>Skin Irrit.2<br>Aquatic Chronic3 | H319<br>H315<br>H412 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition. |
| En cas d'inhalation | : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques. |
| En cas d'ingestion | : Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Protection des secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|---|
| Symptômes | : effets irritants, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. |
| Effets | : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|---|---|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Le produit lui-même ne brûle pas. Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO2. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de soufre, Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx) |

### 5.3. Conseils aux pompiers

| | | |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.Porter un équipement de protection individuel. |
| Conseils supplémentaires | : | Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | | |
|---|---|---|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | | |
|---|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités. |

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | | |
|---|---|---|
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : | Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
| Information supplémentaire | : | Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | | |
|---|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. |
| Mesures d'hygiène | : | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la |

journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

| | | |
|---|---|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Matières plastiques. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage | : | Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. |
| Précautions pour le stockage en commun | : | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

| | | |
|---|---|---|
| Utilisation(s) particulière(s) | : | Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés. |

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

| | | |
|---|---|---|
| Information (supplémentaire) | : | Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle. |

| **Composant:** | **acide sulfamidique** | **No.-CAS 5329-14-6** |
|---|---|---|

**Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

| | | |
|---|---|---|
| DDSE (dose dérivée sans effet)<br>Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : | 70,5 mg/m3 |
| DDSE (dose dérivée sans effet)<br>Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : | 10 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet)<br>Population générale, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : | 17,4 mg/m3 |
| DDSE (dose dérivée sans effet)<br>Population générale, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : | 5 mg/kg p.c./jour |

DDSE (dose dérivée sans effet)

| | | |
|---|---|---|
| Population générale, Effets systémiques à long terme, Ingestion | : | 5 mg/kg p.c./jour |

| Concentration prédite sans effet (PNEC) | | |
|---|---|---|
| Eau douce | : | 1,8 mg/l |
| Eau de mer | : | 0,18 mg/l |
| STP | : | 20 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | : | 8,36 mg/kg poids sec |
| Sédiment marin | : | 0,84 mg/kg poids sec |
| Sol | : | 5 mg/kg poids sec |

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle**

*Protection respiratoire*

| | | |
|---|---|---|
| Conseils | : | Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).<br>Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.<br>Protection respiratoire conforme à EN 141.<br>Type de Filtre recommandé:<br>Filtre combiné:B-P2 |

*Protection des mains*

| | | |
|---|---|---|
| Conseils | : | Gants de protection conformes à EN 374.<br>Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.<br>Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. |
| Matériel | : | Caoutchouc naturel |
| Délai de rupture | : | >= 480 min |
| Épaisseur du gant | : | 0,5 mm |
| Matériel | : | Polyisoprène |

| | | |
|---|---|---|
| Délai de rupture | : | >= 480 min |
| Épaisseur du gant | : | 0,5 mm |

| | | |
|---|---|---|
| Matériel | : | Caoutchouc nitrile |
| Délai de rupture | : | >= 480 min |
| Épaisseur du gant | : | 0,35 mm |

| | | |
|---|---|---|
| Matériel | : | Caoutchouc butyle. |
| Délai de rupture | : | >= 480 min |
| Épaisseur du gant | : | 0,5 mm |

| | | |
|---|---|---|
| Matériel | : | Caoutchouc de fluor |
| Délai de rupture | : | >= 480 min |
| Épaisseur du gant | : | 0,4 mm |

| | | |
|---|---|---|
| Matériel | : | Chlorure de polyvinyle |
| Délai de rupture | : | >= 480 min |
| Épaisseur du gant | : | 0,5 mm |

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|---|
| Forme | : | Poudre. |
| Couleur | : | blanc |
| Odeur | : | inodore |
| Seuil olfactif | : | Non applicable |
| pH | : | 1,2 (10 g/l ; 25 °C) |

| | | |
|---|---|---|
| Point/intervalle de fusion | : | 205 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | non déterminé |
| Point d'éclair | : | Non applicable |
| Taux d'évaporation | : | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure | : | Non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | Non applicable |
| Pression de vapeur | : | Non applicable |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité | : | 2,15 g/cm3 |
| Hydrosolubilité | : | 175 - 215 g/l soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : | Donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : | 209 °C |
| Viscosité, dynamique | : | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : | Législation UE: Non explosif |
| Explosibilité | : | Le produit n'est pas explosif |
| Propriétés comburantes | : | Non comburant |

**9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : 209 °C

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants. Alcalis. Métaux. Chlore, Bases. Acide nitrique, Nitrates. Composés halogénés

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Ammoniac, Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

| **Composant:** | **acide sulfamidique** | **No.-CAS 5329-14-6** |
|---|---|---|
| **Toxicité aiguë** | | |
| **Oral(e)** | | |
| DL50 | : 3160 mg/kg (Rat) | |
| **Inhalation** | | |
| Donnée non disponible | | |
| **Dermale** | | |
| DL50 | : > 2000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402) | |
| **Irritation** | | |
| **Peau** | | |
| Résultat | : Irritant pour la peau. (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP. | |
| **Yeux** | | |
| Résultat | : irritant (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP. | |

| Sensibilisation | | |
|---|---|---|
| Résultat | : | N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. |

| Effets CMR | | |
|---|---|---|
| **Propriétés CMR** | | |
| Cancérogénicité | : | Donnée non disponible |
| Mutagénicité | : | Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes<br>Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes |
| Tératogénicité | : | Il n'est pas attendu que le produit soit toxique pour le développement. |
| Toxicité pour la reproduction | : | Donnée non disponible |

| Génotoxicité in vitro | | |
|---|---|---|
| Résultat | : | négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules) (OCDE ligne directrice 476) |

| Toxicité pour un organe cible spécifique | | |
|---|---|---|
| **Exposition unique** | | |
| Remarques | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. |
| **Exposition répétée** | | |
| Remarques | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |

| Autres propriétés toxiques | | |
|---|---|---|
| **Danger par aspiration** | | |
| | | Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration, |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| Composant: | acide sulfamidique | No.-CAS 5329-14-6 |
|---|---|---|

| Toxicité aiguë | | |
|---|---|---|
| **Poisson** | | |
| CL50 | : | 70,3 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) |
| **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques** | | |
| | : | 71,6 mg/l (Daphnia magna; 24 h) (OCDE Ligne directrice 202) |
| **algue** | | |
| CE50r | : | 48 mg/l (algue; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201) |
| **Bactérie** | | |
| | : | > 200 mg/l (Microorganismes (boues); 3 h) (OCDE Ligne directrice 209) |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

| **Composant:** | **acide sulfamidique** | **No.-CAS 5329-14-6** |
|---|---|---|
| **Persistance et dégradabilité** | | |
| **Persistance** | | |
| Résultat | : | (par rapport à: Eau) Désagrégation par hydrolyse. |
| **Biodégradabilité** | | |
| Résultat | : | Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques. |

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

| **Composant:** | **acide sulfamidique** | **No.-CAS 5329-14-6** |
|---|---|---|
| **Bioaccumulation** | | |
| Résultat | : | Une bioaccumulation n'est pas à envisager. |

**12.4. Mobilité dans le sol**

| Composant: | acide sulfamidique | No.-CAS 5329-14-6 |
|---|---|---|
| | **Mobilité** | |

: Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

| Composant: | acide sulfamidique | No.-CAS 5329-14-6 |
|---|---|---|
| | **Résultats des évaluations PBT et vPvB** | |

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

**12.6. Autres effets néfastes**

| Composant: | acide sulfamidique | No.-CAS 5329-14-6 |
|---|---|---|
| | **Information écologique supplémentaire** | |

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l´utilisation qu´en fait l´utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Code d'élimination de déchet : 52102

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1. Numéro ONU**

2967

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : ACIDE SULFAMIQUE
**RID** : ACIDE SULFAMIQUE
**IMDG** : SULPHAMIC ACID

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

| | |
|---|---|
| ADR-Classe | : 8 |
| (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) | 8; C2; 80; (E) |
| RID-Classe | : 8 |
| (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) | 8; C2; 80 |
| IMDG-Classe | : 8 |
| (Étiquettes; No EMS) | 8; F-A, S-B |

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR : III
RID : III
IMDG : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

| | |
|---|---|
| Dangereux pour l'environnement selon l'ADR | : non |
| Dangereux pour l'environnement selon RID | : non |
| Polluant marin selon le code IMDG | : non |

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Données pour le produit**

Nomenclature des installations classées : NC Non classé

(ICPE) - Directive Seveso III

| **Composant:** | **acide sulfamidique** | **No.-CAS 5329-14-6** |
|---|---|---|

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; N'est pas listée

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 226-218-8; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

**État actuel de notification acide sulfamidique:**

| Source réglementaire | Notification | Numéro de notification |
|---|---|---|
| AICS | OUI | |
| DSL | OUI | |
| INV (CN) | OUI | |
| ENCS (JP) | OUI | (1)-402 |
| ISHL (JP) | OUI | (1)-402 |
| TSCA | OUI | |
| EINECS | OUI | 226-218-8 |
| KECI (KR) | OUI | KE-32336 |
| PICCS (PH) | OUI | |

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

| | |
|---|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Abréviations et acronymes**

| | |
|---|---|
| **AU AIICL** | Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC) |
| **FBC** | facteur de bioconcentration |
| **DBO** | demande biochimique en oxygène |
| **CAS** | Chemical Abstracts Service |
| **CLP** | classification, étiquetage et emballage |
| **CMR** | cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| **DCO** | demande chimique en oxygène |
| **DNEL** | dose dérivée sans effet |
| **DSL** | Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances |
| **EINECS** | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| **ELINCS** | liste européenne des substances chimiques notifiées |
| **ENCS (JP)** | Japon. Liste des lois Kashin-Hou |
| **SGH** | système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| **IECSC** | Chine. Inventaire des substances chimiques existantes |
| **INSQ** | Mexique. Inventaire national des substances chimiques |
| **ISHL (JP)** | Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail |
| **KECI (KR)** | Corée. Inventaire des produits chimiques existants |
| **CL50** | concentration létale médiane |
| **LOAEC** | concentration minimale avec effet nocif observé |
| **LOAEL** | dose minimale avec effet nocif observé |
| **LOEL** | dose minimale avec effet observé |
| **NDSL** | Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances |
| **NLP** | ne figure plus sur la liste des polymères |
| **NOAEC** | concentration sans effet nocif observé |
| **NOAEL** | dose sans effet nocif observé |
| **NOEC** | concentration sans effet observé |
| **NOEL** | dose sans effet observé |
| **NZIOC** | Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques |

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques

**Information supplémentaire**

| | | |
|---|---|---|
| Les principales références bibliographiques et sources de données | : | Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité. |
| Méthodes usitées pour la classification | : | La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test. |
| Informations de formation | : | Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées. |
| Autres informations | : | Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.<br>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.<br>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document. |

|| Indique la section remise à jour.

## *ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD*

| N°. | Titre | Groupe d'utilisateurs principaux (SU) | Secteur d'utilisation (SU) | Catégorie de produit (PC) | Catégorie de procédé (PROC) | Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) | Catégorie d'article (AC) | Spécification |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Production de résines | 3 | 8 | 32 | 4, 5, 8a, 8b, 15 | 1, 2, 6d | NA | ES11051 |
| 2 | Utilisation comme plastifiant | 22 | NA | 32 | 2, 8a, 8b, 10, 11, 16, 17, 20 | 8a, 8d, 9a, 9b | NA | ES11055 |
| 3 | Formulation de pigments | 3 | NA | 34 | 5 | 2, 4 | NA | ES11053 |
| 4 | Utilisation comme additif | 3 | NA | 1 | 5, 8a, 8b | 2, 6d | NA | ES11060 |
| 5 | Formulation d'agents de nettoyage | 3 | 10 | 3, 8, 14, 15, 20, 23, 26, 31, 35, 38 | 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 13, 15 | 2 | NA | ES10914 |
| 6 | Utilisation dans les agents de nettoyage | 3 | 5, 6b, 8, 15 | 8, 14, 20, 23, 26, 35, 38 | 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 16, 19, 25 | 4, 6b | NA | ES11043 |
| 7 | Utilisation dans les agents de nettoyage | 21 | 20, 23 | 8, 35 | NA | 8a, 8b | NA | ES11045 |
| 8 | Utilisation dans les agents de nettoyage | 22 | 2b | 3, 8, 13, 15, 31, 35 | 1, 2, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 20 | 8a, 8b, 8d, 9a, 9b | NA | ES11041 |
| 9 | Utilisation dans la synthèse chimique | 3 | 4 | 19 | 3 | 1 | NA | ES11057 |
| 10 | Utilisation dans les produits alimentaires | 3 | NA | 35 | 1, 4, 7, 8a, 8b, 11, 13 | 4 | NA | ES11049 |

| **1. Titre court du scénario d'exposition 1: Production de résines** | | |
|---|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels | |
| Secteurs d'utilisation finale | SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) | |
| Catégorie de produit chimique | PC32: Préparations et composés à base de polymères | |
| Catégories de processus | PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.<br>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)<br>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées<br>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire | |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC1: Fabrication de substances<br>ERC2: Formulation de préparations<br>ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères | |
| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC6d** | | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |
| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC15** | | |
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | solide, ou, liquide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 780 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | < 8 h |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |

| | | |
|---|---|---|
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| | | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire | |

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

| **1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation comme plastifiant** | |
|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégorie de produit chimique | PC32: Préparations et composés à base de polymères |
| Catégories de processus | PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées<br>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé<br>PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts<br>PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts<br>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts<br>ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos<br>ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos |

| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b** | | |
|---|---|---|
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Air | Utiliser un procédé qui ne génère pas d'émissions atmosphériques |
| | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement. |
| | Sol | La récupération des boues pour l'agriculture ou l'horticulture est interdite |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |

| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC16, PROC17, PROC20** | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide, ou, solide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Pas d'information disponible. | |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du | Volume respiratoire | 10 m3/jour |

| | | |
|---|---|---|
| risque | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| | | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire | |

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

| **1. Titre court du scénario d'exposition 3: Formulation de pigments** | | |
|---|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels | |
| Catégorie de produit chimique | PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication | |
| Catégories de processus | PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) | |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC2: Formulation de préparations<br>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles | |
| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4** | | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées. |
| | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |
| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5** | | |
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 60 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | > 4 h |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | | |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| | | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée. | |

| | |
|---|---|
| personnelle, de l'hygiène et de la santé | Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire |

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

| **1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation comme additif** | | |
|---|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels | |
| Catégorie de produit chimique | PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité | |
| Catégories de processus | PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)<br>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées<br>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC2: Formulation de préparations<br>ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères | |
| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC6d** | | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |
| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b** | | |
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 15 - 100 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | > 4 h |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| Mesures organisationnelles pour | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance | |

| | |
|---|---|
| prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire |

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

| **1. Titre court du scénario d'exposition 5: Formulation d'agents de nettoyage** | | |
|---|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels | |
| Secteurs d'utilisation finale | SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) | |
| Catégorie de produit chimique | PC3: Produits d'assainissement de l'air<br>PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)<br>PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y com-pris produits pour galvanisation et galvanoplastie<br>PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques<br>PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation<br>PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir<br>PC26: Produits de traitement du papier et du carton<br>PC31: Produits lustrant et mélanges de cires<br>PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)<br>PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux | |
| Catégories de processus | PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.<br>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)<br>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées<br>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire | |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC2: Formulation de préparations | |
| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2** | | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées. |
| | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |
| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15,** | | |

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide, ou, solide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 1000 tonne(s)/an |
| | Les paramètres utilisés représentent le scénario du pire de cas | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | > 4 h |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire | |

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

| **1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les agents de nettoyage** | |
|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure<br>SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois<br>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)<br>SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements |
| Catégorie de produit chimique | PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)<br>PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y com-pris produits pour galvanisation et galvanoplastie<br>PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation<br>PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir<br>PC26: Produits de traitement du papier et du carton<br>PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)<br>PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux |
| Catégories de processus | PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)<br>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.<br>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)<br>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées<br>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire<br>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé<br>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles<br>PROC25: Autre opération de travail à chaud avec des métaux |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles<br>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs |

| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b** | | |
|---|---|---|
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux | Station municipale de traitement des eaux usées |

| | | |
|---|---|---|
| | Usées | |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC16, PROC19, PROC25**

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Concentration de la substance dans le produit : 3% - 15% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 100 - 750 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | 15 - 75 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire | |

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des

risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

| **1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les agents de nettoyage** | | |
|---|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) | |
| Secteurs d'utilisation finale | SU20: Services de santé<br>SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées | |
| Catégorie de produit chimique | PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)<br>PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) | |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts<br>ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts | |
| Activité | Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée | |
| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b** | | |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |
| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8, PC35** | | |
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Couvre les concentrations jusqu'à 8% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée par an | 100 - 1000 tonnes/année |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 1 évènements/semaine |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Taux de respiration | 1,37 m3/h |
| | Zone de la peau exposée | Couvre une surface de peau exposée de : 1000 cm2 |
| Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs | Dimension du local | 20 m3 |
| | On considère que les activités se font à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique. | |
| Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène) | Mesures pour le consommateur | S'assurer de l'absence de tout contact direct avec la peau.<br>Éviter d'utiliser sans gants. |

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Consommateurs**

ECETOC TRA worker v3.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

| **1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans les agents de nettoyage** | |
|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Secteurs d'utilisation finale | SU2b: Industries offshore |
| Catégorie de produit chimique | PC3: Produits d'assainissement de l'air<br>PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)<br>PC13: Carburants<br>PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques<br>PC31: Produits lustrant et mélanges de cires<br>PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) |
| Catégories de processus | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée<br>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.<br>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)<br>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées<br>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)<br>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau<br>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage<br>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé<br>PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts<br>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles<br>PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts<br>ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts<br>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts<br>ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos<br>ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos |

| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC9a, ERC9b** | | |
|---|---|---|
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement. |

| | | |
|---|---|---|
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC16, PROC17, PROC19, PROC20**

| | | |
|---|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Concentration de la substance dans le produit : 3% - 15% |
| | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 7 - 1000 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | 15 - 60 min |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire | |

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

| **1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans la synthèse chimique** | | |
|---|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels | |
| Secteurs d'utilisation finale | SU4: Fabrication de produits alimentaires | |
| Catégorie de produit chimique | PC19: Intermédiaire | |
| Catégories de processus | PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC1: Fabrication de substances | |
| Activité | Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée | |
| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1** | | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Air | Utiliser un procédé qui ne génère pas d'émissions atmosphériques |
| | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. |
| | Sol | La récupération des boues pour l'agriculture ou l'horticulture est interdite |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |
| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3** | | |
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | solide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 1000 tonne(s)/an |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. | |

| | |
|---|---|
| | Protection respiratoire |

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

| **1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans les produits alimentaires** | | |
|---|---|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels | |
| Catégorie de produit chimique | PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) | |
| Catégories de processus | PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable<br>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.<br>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles<br>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées<br>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées<br>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles<br>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage | |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles | |
| Activité | Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance. | |
| **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4** | | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements<br>Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol<br>Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site | Eau | Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées. |
| | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées | Type de Station de Traitement des Eaux Usées | Station municipale de traitement des eaux usées |
| Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination | Traitement des déchets | Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. |
| | Méthodes d'élimination | Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit |
| **2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13** | | |
| Caractéristiques du produit | Forme Physique (au moment de l'utilisation) | liquide |
| | Température du Processus | < 60 °C |
| Quantité utilisée | Quantité utilisée au poste de travail | 305 tonne(s)/an |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | < 8 h |
| Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque | Volume respiratoire | 10 m3/jour |
| | | |

| | | |
|---|---|---|
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs | Dimension du local | >= 20 m3 |
| | | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur | Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.<br>Eviter les projections. | |
| | | |
| Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions | Comprendre les propriérés dangereuses de la substance<br>S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.<br>Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance | |
| Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé | Porter des gants de protection.<br>Utiliser une protection des yeux adaptée.<br>Si nécessaire :<br>Porter un vêtement de protection approprié.<br>Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Protection respiratoire | |

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

ECETOC TRA worker v3.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Environnement
Santé

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.